

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 5 février 2019

## LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE DANS LE CHER

L'arrêté ministériel du 4 juillet 2018 (publié le 8 juillet 2018 au JORF) a défini une première liste de 485 sites mobiles à couvrir. Pour le Cher, seule la commune de La Chapelotte a été retenue. Ce site sera couvert par les quatre opérateurs.

L'arrêté du 21 décembre 2018 (publié le 26 décembre 2018) a identifié 115 nouveaux sites mobiles. Parmi ces sites, deux se situent dans le département du Cher : Sainte-Montaine et Ménétréol-sur-Sauldre. Ces dernières ont été identifiées lors de la première réunion de l'équipe projet du Cher composé de :

- Préfecture du Cher
- Conseil départemental du Cher
- Syndicat départemental d'énergie du Cher
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cher
- Berry numérique
- Association des maires du Cher
- SGAR Centre-Val de Loire
- GIP RECIA Centre de ressources régional du numérique
- Mission France Mobile

Les quatre opérateurs seront également présents sur ces deux sites.

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex  
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher